



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **10 mai 2010**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2009,
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de **F 7'422'963,23** aux charges et de **F 11'181'844,70** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **F 3'758'881,47**.
3. D'approuver le compte d'investissement 2009 pour un montant de **F 3'462'362.20** aux dépenses et de **F 8'850,65** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **F 3'453'511,55**.
4. D'approuver le financement des investissements nets de **F 3'453'511,55** par l'autofinancement à raison de **F 5'004'321,42** au moyen de la somme de **F 1'245'439,95** représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **F 3'758'881,47**.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **F 3'758'881,47** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2009.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

**Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 18 juin 2010.**

Vandœuvres, le 19 mai 2010

La Présidente du conseil municipal  
**Michèle STALDER**